

## COFIL du Plan de Protection de l'Atmosphère des agglomérations de Saint-Etienne et de Loire Forez (PPA SELF)

### Compte rendu de la réunion du 25 Mars 2022

Réunion sous la présidence de Monsieur SCHUFFENECKER, secrétaire général de la préfecture de la Loire.

### 1- Participants et excusés

#### 1.1 Étaient présents :

Organisme	représenté par
ADTLS	Huguette BRUYAS
ALEC42	Suzanne BRAKEL
ATMO	Cyril BESSEYRE
CA 42	Bertrand PALAIS ; Nadine CROIZIER
DDT42	Patrick ROCHETTE
Département de la Loire	Valérie DUL-MICHE
DREAL PRICAE CAE	Cédric PLEUX
DREAL UID LHL	Pascal SIMONIN
DREAL UID LHL	Corinne DESIDERIO
DREAL UID LHL	Denis DOUSSON
EPURES	Christophe RIOCREUX
EUREA	Pierre-Alexandre DUGAIT
FD CUMA 42	Lionel GAUDARD
FNE	Jean-Pierre CHENEVAT
FNTR/FNTV42	César NAMYSL
GRDF	Béatrice BRASSET
I-CARE	Léna DELUGIN
Jeunes Agriculteurs Loire	Christelle SEYSSIEC
Loire Forez Agglomération	Marie-Gabrielle PFISTER ; Olivier PERRIN
Saint-Étienne Métropole	Marc JANDOT (par téléphone) ; Pierre BRUN (par téléphone) ; Lara SANSUS (en présentiel)
Transdev/STAS	Florian FAVARD
UNICEM AURA	Alexis GARAND
Vinci Autoroutes	Sophie BAYON ; Ugo MORELLO

## 1.2 Étaient excusés :

**Organismes**  
ADEME  
AMF 42  
ARS  
CCI ST ETIENNE  
CONSEIL REGIONAL  
DIR-CE  
FIBOIS  
LOIRE CONSEIL ELEVAGE  
ONF  
  
SCOT SUD LOIRE  
SIEL  
SNCF GARES et CONNEXIONS

**Excusé par**  
Elsa THOMASSON  
Hélène DAHAN  
Cécile ALLARD  
Denis CHAZALLET  
Elodie LEGAND  
Pascal PLATTNER  
Elodie THEVENET  
Hervé BURNOT  
Yoann LEMOINE  
Valérie DEURIEUX  
Laurent DRILLON  
Virginie BAYON  
Marie-Laure REYPE ALLAROUSSE

## 2- Ordre du jour

### 1. Contexte du PPA

*Présentation par ICARE*

- Rappels du planning de l'élaboration, de la justification du périmètre et des objectifs décidés lors du précédent COPIL

### 2. Contexte réglementaire et normes de qualité de l'air

*Présentation par la DREAL*

- Loi Climat & Résilience
- Valeurs guides revues en 2021 de l'OMS

### 3. Pollution atmosphérique et Santé

*Présentation par la DREAL*

### 4. Plan d'actions | enjeux, actions, gains

*Présentation par la DREAL et ATMO AURA*

### 5. Leviers de financement | habitat, Fonds Air Bois, mobilité

*Présentation par ICARE*

## | Temps d'échanges / Questions-Réponses |

### 6. Prochaines étapes réglementaires

*Présentation par la DREAL*

- CODERST
- Avis de l'Autorité environnementale
- Enquête publique

Tous ces points abordés sont présents dans le support de présentation en pièce jointe ; ne sont repris ici que les éventuels compléments d'information donnés en COPIL ainsi que les différents échanges et réactions.

Pour rappel, en même temps que le présent ordre du jour, les fiches-actions travaillées ont fait l'objet d'un envoi préalable par courriel à l'ensemble des invités (cf. liste en annexe du courrier d'invitation du 10/03/2022). *Nota : au regard de la version des fiches actions fournies aux participants, les demandes préalables à la réunion formulées par LFA sur trois fiches actions (MU 1.2 pour la bonne définition d'un linéaire complémentaire et MU 2.2 et 2.3 pour modification de périmètres géographiques) sont bien consignées.*

Par ailleurs, les supports remis en séance ont compris : la présentation et le projet de résumé non technique en vue du prochain examen du projet de Plan de Protection de l'Atmosphère par le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)

### **3 – Synthèse des échanges**

#### **3.1 - Mot introductif de Monsieur le secrétaire général**

Après s'être présenté suite à sa récente prise de fonctions, Monsieur le secrétaire général :

- reprend les points principaux d'avancement tirés du précédent COPIL du 15.10.2021, dont la validation du périmètre du PPA ;
- introduit l'ordre du jour de ce COPIL réuni afin de procéder à la validation du projet de plan d'actions retravaillé depuis.

Bien que la qualité de l'air de l'agglomération stéphanoise se soit améliorée progressivement ces dernières années, avec notamment une sortie des contentieux européen et national relatifs aux dépassements des valeurs limites en oxydes d'azote, Monsieur le secrétaire général rappelle :

- la nécessité de disposer sur le périmètre validé d'un Plan ambitieux considérant le dispositif de ZFE-m, le secteur agricole et les émissions liées au chauffage au bois ;
- les observations liées aux évolutions notables de concentrations en ozone, notamment sur l'Est du territoire.

Chacun des participants est ensuite invité à se présenter.

*Nota : représentant Saint-Etienne-Métropole, MM. JANDOT et BRUN assistent en distanciel (téléphone).*

### 3.2 – Présentation par les différents intervenants

Le responsable de l'UiD LHL de la DREAL remercie préalablement l'ensemble des contributeurs aux travaux d'élaboration du Plan d'actions tel qu'il va être présenté avec un accent particulier porté :

- sur les gains attendus pour et par les différents secteurs et les substances ou familles de substances d'intérêt ;
- la nécessité de poursuivre les efforts en matière d'amélioration de la qualité de l'air pour la prévention pérenne de l'exposition des populations, notamment les plus sensibles.

Chacun des cinq premiers points de l'ordre du jour est déroulé (cf. précédent §2 et support *in extenso* fourni en pièce jointe). Une synthèse du plan d'actions et des gains estimés en émissions de polluants au regard des attendus pour le PPA (atteindre dès 2027 les objectifs de réduction d'émissions 2030 du PREPA) sont présentés.

Monsieur le secrétaire général attire l'attention sur les multiples leviers de financements mobilisables et leurs échéances respectives.

### 3.3 – Temps d'échange

Mme Huguette BRUYAS (Améliorer les Déplacements et les Transports Loire Sud) regrette l'absence de fiches actions en matière d'urbanisme sur les questions de mobilités ainsi que sur des actions transversales.

La DREAL indique que l'ensemble des fiches actions n'a pas été passé en revue lors de la présentation (cf. format de synthèse), mais que l'action MU3.1 traite bien du renforcement de la prise en compte de la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme (SCOT et PLU(i)) ; elle se décline par deux sous-actions spécifiques (cf. transmission des fiches actions avant séance).

Mme Huguette BRUYAS s'interroge aussi sur l'augmentation des émissions d'ici à 2027.

*Il est rappelé (hors séance via ce compte-rendu) que les travaux de modélisation réalisés par ATMO AuRA rendent compte d'une évolution tendancielle des émissions à la baisse sur l'ensemble des polluants visés par le PPA. La présentation des résultats de la modélisation aura vocation à être pédagogique dans le document finalisé du PPA afin de rendre compte, de la manière la plus claire possible, des gains envisagés (scénario tendanciel vs scénario PPA).*

M. Marc JANDOT rappelle que Saint-Étienne Métropole s'est dotée depuis le 31.01.2022 d'une ZFE-m dont le périmètre, travaillé de manière consensuelle notamment avec les services de la préfecture et les professionnels, est celui du triangle autoroutier stéphanois. Il est prévu dans ce périmètre des restrictions de circulation pour les PL (poids lourds) et VUL (véhicules utilitaires légers) pour le transport de marchandise d'ici à 2027 ; 35 % de la population de l'EPCI est ainsi couverte.

L'échéance réglementaire pour la mise en place des ZFE-m est 01.01.2025, mais la Métropole a anticipé son adoption. Par ailleurs, avec la volonté de réussir son évolution vu les modifications législatives consécutives à la Loi Climat et Résilience, cette ZFE-m sera toutefois renforcée en 2025 en envisageant des restrictions supplémentaires sur d'autres types et classes de véhicules afin de pouvoir atteindre l'objectif visé à compter de 2027.

Il est aussi rappelé pour la Métropole :

- ses actions de communication visant à diminuer les émissions de PM<sub>2,5</sub> (moyens de chauffage propres et Fond Air Bois) ;
- ses efforts réalisés sur la gestion des flottes captives de véhicules (bus à Faibles Émissions, bennes OM, véhicules de services de collectivités) ;
- l'attention portée à l'occasion de travaux actuels sur l'élaboration du PLUi prévoyant la prévention des expositions des établissements sensibles (crèches, écoles, EHPAD ...).

Concernant la ZFE, l'État salue la mise en place anticipée de cette première ZFE-m et confirme cependant l'évolution du critère de couverture de population pour définir son périmètre ; en effet, il convient de couvrir avant le 31 décembre 2024 50 % de la population de Saint-Étienne Métropole (contre 35 % environ sur le périmètre actuel). Un élargissement des classes (vignettes Crit'Air) et de types de véhicules (notamment véhicules légers) sera par ailleurs à étudier pour atteindre les objectifs ambitieux de réduction des émissions d'oxydes d'azote.

Monsieur le secrétaire général confirme et souligne que la ZFE-m est l'un des leviers les plus efficaces pour réduire les émissions de polluants atmosphériques en particulier les oxydes d'azote.

M. Jean-Pierre CHENEVAT (FNE) souligne l'ampleur et la qualité des travaux réalisés pour l'élaboration des fiches actions. Cependant, 30 ans de retard sur la thématique de la qualité de l'air sont à déplorer ; ces actions ne seront pas suffisantes au vu de l'urgence climatique.

Sur la thématique de l'agriculture, le représentant de la FNE questionne la mention unique dans le plan d'actions de mesures de sensibilisation/formation et interroge la pertinence d'introduire des leviers supplémentaires à mobiliser.

La DREAL confirme que les travaux en matière agricole ont conduit à ne retenir à ce stade que des actions de sensibilisation, communication et formation. C'est le fait même de l'adaptation au contexte local que doit prendre en compte un PPA et sa transcription par des fiches actions adaptées et partagées. Il est apparu indispensable de préparer une meilleure acceptation des professionnels du monde agricole pour porter ensuite l'ambition de mettre en œuvre des moyens spécifiques et de techniques particulières.

Rappelant qu'au regard des deux précédentes versions, ce nouveau PPA est le 1<sup>er</sup> à traiter de la thématique agricole, il est important de souligner que toute évolution (autres actions) concourant à l'amélioration de la situation sur les bilans d'émissions en ammoniac pendant la mise en œuvre du PPA3 pourra être intégré à ses bilans intermédiaires et final.

C'est au fur et à mesure du développement des connaissances que l'on va pouvoir développer d'autres actions.

M. Bertrand PALAIS (CA) confirme ce manque de connaissances. Les chiffres sont encore flous et demandent à être retravaillés avant de pouvoir donner des suites adaptées aux territoires.

Le manque de recul sur le domaine ne nous permet pas de savoir par exemple si certains investissements sont rentables pour la profession qui doit pouvoir les évaluer au mieux ; les agriculteurs sont aussi des chefs d'entreprises. Un enjeu réside dans le fait de savoir si le nouveau matériel acquis pourra continuer à être utilisé en fonction des conditions réelles de terrain.

La proposition du PPA d'acquérir dans un premier temps des connaissances sur le domaine pour ensuite les diffuser sur le terrain est validée par le représentant de la profession, qui considère que la problématique est traitée logiquement. En outre, en sus du PPA, le contexte national implique également la mise en place de mesures au sein du secteur.

La complexité des systèmes d'aides financières est souligné ; malgré les aides disponibles, le reste à charge pour les agriculteurs demeure conséquent. Par ailleurs, les aides financières sont parfois perçues comme inadaptées à la réalité du terrain.

M. Jean-Pierre CHENEVAT (FNE) questionne les possibilités d'interdiction du chauffage au bois non performant : à la vente ou par des contrôles dans les foyers ?

La DREAL répond que c'est l'objet même du futur plan chauffage bois et de son bon dimensionnement. Ce plan doit être remis par la préfète à la fin de l'année 2022.

Concernant la ZFE-m, M. Jean-Pierre CHENEVAT (FNE) remarque que celle-ci ne concerne que peu de catégories de véhicules.

M. Marc JANDOT confirme que le déploiement de la ZFE-m sera progressif ; il faut en effet nécessairement accompagner les entreprises vers le changement progressif de leurs flottes de véhicules.

M. César NAMYSL (FNTR/V) s'accorde avec les propos de SEM et précise que le calendrier de mise en place de la ZFE-m de Saint-Étienne et ses interdictions associées sont réalistes réalistes. Il rappelle cependant que Paris est actuellement obligée de reculer au regard de ses objectifs initiaux ; Paris n'est en effet pas prête à sa mise en place, notamment par rapport à l'accompagnement aux entreprises.

En outre, il rappelle que d'autres pistes d'actions sont envisageables sur la thématique des mobilités en complément de la ZFE-m. Le report modal constitue notamment un levier clé de diminution du trafic routier, d'autant qu'en direction de Saint-Étienne, ce trafic est constitué essentiellement d'autosolistes.



Il ajoute que les entreprises de transport de marchandises (composées essentiellement de flottes PL (Poids Lourds)) disposent encore actuellement de très peu d'alternatives au gasoil. Le GNV est utilisé depuis 2017 sur Saint-Étienne Métropole, mais l'actualité géopolitique internationale questionne sur l'accessibilité des carburants pour les entreprises de transport. Il souligne qu'un travail est mené avec les constructeurs sur le développement de technologies alternatives (notamment électrique et hydrogène) ; toutefois, si les infrastructures sont développées sur le territoire dans un contexte d'impulsion au niveau national, l'opérationnalité est jugée encore trop faible en ce que les entreprises ne parviennent pas à en supporter le coût financier. Le représentant de la FNTR souligne ainsi l'importance de bénéficier des retours d'expérience des Métropoles de Lyon et de Grenoble afin d'identifier les meilleures pratiques régionales disponibles et abandonner progressivement les énergies fossiles.

Monsieur le secrétaire général remercie M. Marc JANDOT ainsi que l'ensemble des participants pour l'important travail réalisé et les propos tenus au cours de ce temps d'échanges.

**Ces 31 fiches actions, maintenant approuvées, s'inscrivent désormais dans une procédure de consultations avant approbation finale du Plan.**

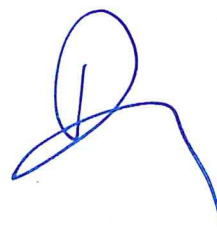
### 3.4 – Prochaines étapes réglementaires

Le dernier point de l'ordre du jour est présenté (cf. support) en replaçant les différentes étapes réglementaires tirées du code de l'environnement (cf. articles R. 222-20 à R. 222-31) pour cette année 2022 (CODERST ; Avis de l'Autorité environnementale ; Enquête Publique), en visant *in fine* une approbation du PPA3 à l'occasion d'un COFIL envisagé pour la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

Les membres du COFIL seront tenus informés de cet état d'avancement et des évolutions du projet de Plan dans la perspective de la prochaine réunion plénière.

Pour rappel, l'adresse fonctionnelle à privilégier pour les échanges portant sur le PPA est :  
[ppa-saint-etienne.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ppa-saint-etienne.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr)

Pour la préfète  
et par délégation,  
Le secrétaire général



PJ : support de présentation remis en séance (cf. à date, les leviers de financement, leurs conditions et échéances).